

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2021

Délibération N° : 20210121-04

OBJET : Approbation de la grille tarifaire du restaurant d'altitude « Le Chancroy » dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public du restaurant anciennement nommé « la Grolle »

L'an deux mil vingt et un, le 21 du mois de Janvier le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 14/01/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

Chrystelle CERUTTI – Philippe BOULET – Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Charles LACROIX – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER –

NOMBRE DE POUVOIRS : 1

Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Pauline ROUX.

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention de délégation de service public du restaurant d'altitude « la Grolle » signée en date du 19 octobre 2020.

Il expose que l'article L.3114-6 du Code de la commande publique dispose que : *le contrat détermine les tarifs à la charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.*

Le Maire rappelle également que l'article 2-1-3 « Tarifs des ventes, consommations et repas » de la convention de délégation de service public stipule que les tarifs sont fixés d'un commun accord avec la Commune et que le délégataire devra remettre à la commune, pour approbation, les tarifs qu'il projette de pratiquer.

Le Maire propose d'approuver la grille tarifaire détaillée ci-après, fournie par le délégataire :

<u>CONSOMMATIONS BAR</u>	<u>TARIFS</u>
Café	1,50 €
Vin chaud	3,50 €
Chocolat chaud	3,00 €
Infusion	2,80 €
Jus de fruits	3,00 €
Sirop	2,00 €
Soda	2,50 €
Demi-pression	4,50 €
Bière cannette	2,80 €
Vin au verre	2,50 €
<u>CARTE RESTAURANT</u>	
Menu enfant	9,50 €
Tarte salée	9,00 €
Lasagnes /tartiflette	13,00 €
Viande (faux-filet, bavette, entrecôte)	14,50 € / 15,50 € / 17,00 €
Plat du jour	Entre 12 € et 14 €
Dessert	Entre 5 € et 7 €
Soupe du jour	8 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2021

Reçu en préfecture le 26/01/2021

Affiché le

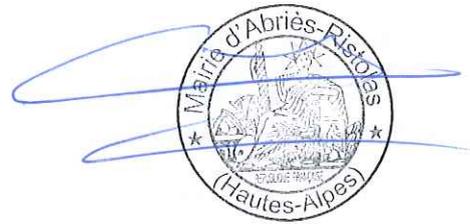
ID : 005-200083517-20210121-2021012104-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance de la
et après en avoir délibéré par 14 voix pour,

APPROUVE les tarifs des ventes des consommations et repas à la charge des usagers tels que définis dans la grille tarifaire détaillée ci-avant,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.